

# BILAN DE LA MISSION DE CONSEIL

—  
Mission décidée au titre de l'article L 121-1

Elaboration du Plan Paysage  
et Transition Energétique de  
DLVAgglo – Mission 2

02 novembre 2022

27 octobre 2023

Xavier DERRIEN

-

Date de remise du rapport, le 10 novembre 2023



## Table des matières

La mission de conseil et appui méthodologique .....	2
Le rôle des garant.e.s dans les missions de conseil L121-1.....	2
Fiche de synthèse du bilan de la mission de conseil et appui .....	3
Demandeur de la mission de conseil au sens du L121-1 .....	3
Objet de la demande de conseil.....	3
Objectifs du plan pour lequel on sollicite une mission de conseil .....	3
Coût.....	3
Les principaux éléments de la mission de conseil .....	3
Les préconisations issues de la mission de conseil à destination du demandeur .....	4
Contexte de la mission .....	5
L'objet de la sollicitation de la CNDP pour une mission de conseil.....	5
Contenu de la saisine et besoins d'accompagnement.....	5
Décision de la CNDP .....	11
Le travail du garant.....	11
Une étude de contexte complétée.....	11
Phase 1 de la mission de conseil : définition des formats de la concertation .....	11
Préconisations et conseils du garant sur l'information et la participation du public suite à la phase 1 .....	14
Phase 2 de la mission de conseil : suivi de la bonne mise en œuvre de la démarche participative .....	16
Préconisations et conseils du garant sur l'information et la participation du public suite à la phase 2 .....	18
Prise en compte des conseils par le demandeur .....	19
Les principaux résultats de cette mission et synthèse des arguments exprimés.....	21
Les préconisations issues de la mission de conseil à destination du demandeur ....	27
Liste des annexes.....	28

## La mission de conseil et appui méthodologique

Le présent bilan est rédigé par le garant de la mission de conseil et appui méthodologique. Il est communiqué par le garant dans sa version finale le 10 novembre 2023 sous format PDF non modifiable au demandeur de la mission de conseil.

Il est publié sur le site de la Commission nationale du débat public.

### Le rôle des garant.e.s dans les missions de conseil L121-1

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement, ou pour accomplir une mission de conseil et appui méthodologique, conformément à art. L121-1 du Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque mission de conseil et appui, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour apporter des préconisations sur toute question relative à la participation du public au nom de l'institution et dans le respect de ses principes. A l'issue de la mission de conseil, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis au demandeur de la mission de conseil, et qui est rendu public sur le site de la CNDP, et sur le site de la concertation le cas échéant.

# Fiche de synthèse du bilan de la mission de conseil et appui

## Demandeur de la mission de conseil au sens du L121-1

La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo).

## Objet de la demande de conseil

Dans le prolongement de la première mission de conseil qui a débuté en octobre 2021, DLVAgglo a sollicité la CNDP le 20 octobre 2022 pour une nouvelle mission de conseil concernant la mise en œuvre du dispositif participatif dans le cadre de l'élaboration de son Plan Paysage et Transition Energétique (PPTE).

## Objectifs du plan pour lequel on sollicite une mission de conseil

Le Plan Paysage et Transition Energétique de DLVAgglo vise à produire, via une démarche fondée sur une large concertation des habitants et acteurs du territoire, un travail d'étude permettant de concilier la valorisation des paysages et le développement d'énergies renouvelables et en particulier le solaire photovoltaïque.

## Coût

Le coût de l'élaboration du Plan Paysage et Transition Energétique de DLVAgglo a été chiffré à 142 900 € HT (coût octobre 2021).

## Les principaux éléments de la mission de conseil

La mission, telle qu'elle s'est déroulée, s'est articulée autour de deux phases :

- Définition des formats de la concertation,
- Suivi de la bonne mise en œuvre de la démarche participative afin de garantir aux mieux le droit à l'information et à la participation des publics concernés par le PPTE, tout en veillant à l'articulation de cette dernière avec les Appels à Manifestation d'Intérêt pour l'implantation de panneaux photovoltaïques (PV) et le projet Hygreen Provence (H2vert).

## Les préconisations issues de la mission de conseil à destination du demandeur

Les préconisations du garant ont porté sur :

- Les exigences en termes de modalités de participation du public (formats) dans le cadre du processus de concertation pour l'élaboration du PPTE,
- La qualité de l'information diffusée par DLVAgglo dans le cadre du processus de concertation pour l'élaboration du PPTE,
- L'articulation du processus de concertation du PPTE avec les briques PV et H2vert.

## Contexte de la mission

### L'objet de la sollicitation de la CNDP pour une mission de conseil

Dans son courrier du 20 octobre 2022, M. Jean-Christophe PETRIGNY, Président de DLVAgglo, sollicite la CNDP « *pour une nouvelle demande de conseil [...] sur la phase de mise en œuvre de la concertation du Plan Paysage et Transition Énergétique (PPTE) »*.

La lettre de mission du 22 novembre 2022 adressée au garant par la Présidente de la CNDP (cf. Annexe 1) suite à l'approbation de la décision N° 2022/133/PPTE DLVAgglo/2 en date du 2 novembre 2022 précise le cadre spécifique de cette mission n° 2, s'articulant avec la mission n°1 achevée le 5 octobre 2022 (bilan rendu le 14 novembre 2022).

En effet, il s'agit bien d'une mission de conseil en deux temps, la garant ayant mené dans un premier temps une étude de contexte et rédigé un rapport présentant ses conseils méthodologiques concernant le dispositif participatif à mettre en place.

La mission n°2 consiste donc à suivre la bonne mise en œuvre de la démarche participative afin de garantir au mieux le droit à l'information et à la participation des publics concernés par le PPTE.

### Contenu de la saisine et besoins d'accompagnement

Dans son courrier du 20 octobre 2022, le Président de DLVAgglo explique que cette demande de prolongation de la mission de conseil du garant concernant « *ce projet majeur pour [son] territoire »* vise à mettre en œuvre le processus de concertation du PPTE dans les meilleures conditions possibles, dès le mois de décembre 2022.

- Maître d'ouvrage

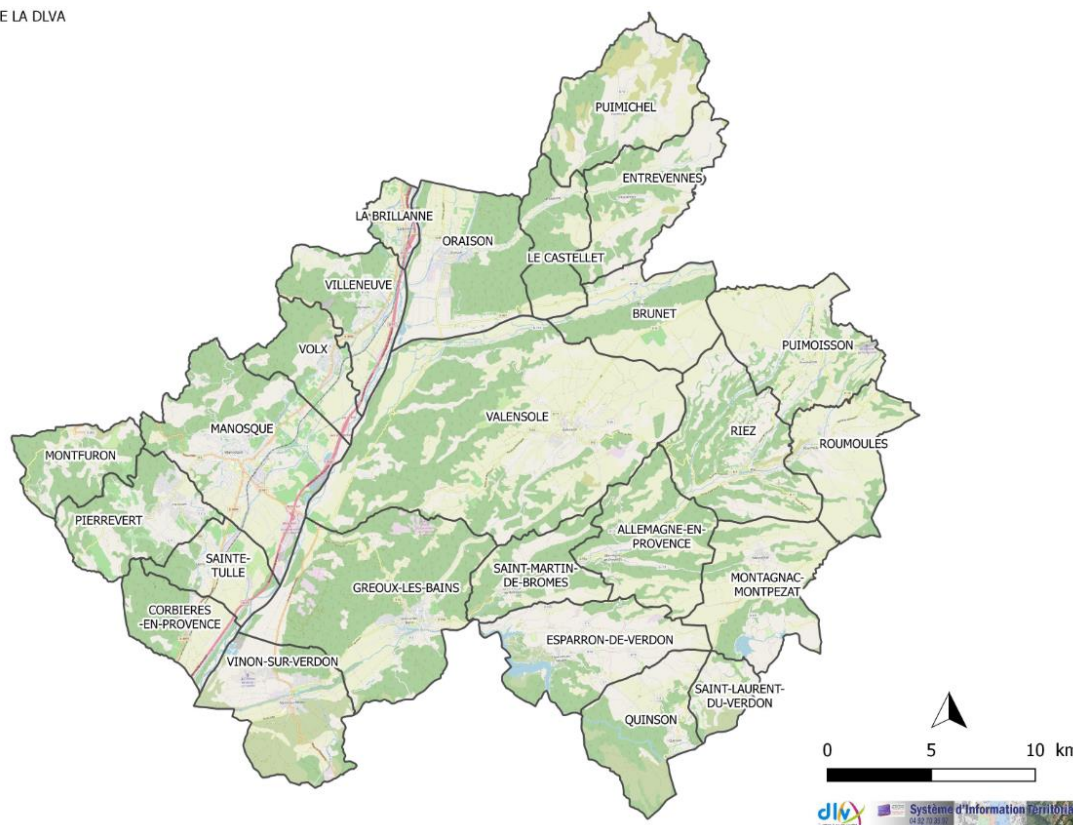
Il nous semble important de resituer ici quelques éléments de contexte, déjà exposés en détails dans le cadre du bilan de la mission n°1 rendu le 14 novembre 2022.

DLVAgglo est une Communauté d'agglomération située au cœur de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comprenant 25 communes<sup>1</sup> dont la principale est Manosque, qui constitue la plus grande concentration urbaine du département. Créée le 16 novembre 2012, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, elle est couverte par deux parcs naturels régionaux, celui du Luberon et celui du Verdon. Son territoire, principalement rural<sup>2</sup>, s'étend sur 838,5 km<sup>2</sup> et est peuplé par 62 425 habitants. Il est riche d'un patrimoine environnemental et paysager support d'une activité touristique importante.

---

<sup>1</sup> 24 communes dans le département des Alpes-de-Haute-Provence et une commune dans le Département du Var.

<sup>2</sup> Sur les 83 850 hectares de son territoire, les espaces naturels et agricoles représentent 80 643 hectares.



Source : DLVAgglo, octobre 2022

- Contexte

- L'enjeu du paysage

Pour œuvrer en faveur du paysage et du cadre de vie des territoires, la France s'appuie sur un outil issu de la convention européenne du paysage, « les objectifs de qualité paysagère », qui constitue le cœur du plan de paysage.

Le plan de paysage est une démarche volontaire portée par une collectivité qui invite les acteurs de son territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire.

Depuis 2012, l'Etat a ainsi lancé plusieurs appels à projets « plans de paysage » afin d'inciter les collectivités à élaborer des plans de paysage sur leurs territoires.

En 2018, le Parc naturel régional du Luberon a été lauréat d'un plan de paysage sur l'ensemble de son territoire, tout en appliquant une méthodologie de travail à l'échelle des intercommunalités. Les enjeux énergétiques ont été identifiés comme des enjeux prioritaires à traiter, notamment sur le périmètre de DLVAgglo, afin d'assurer l'intégration paysagère des projets photovoltaïques, et plusieurs pistes d'action ont été identifiées.

Compte tenu de l'importance des enjeux énergétiques et de la qualité des paysages de son territoire, DLVAgglo a souhaité organiser une planification intercommunale afin de définir quel scénario de transition énergétique est souhaitable pour le territoire et comment l'accompagner pour garantir la qualité du cadre de vie, des paysages et de l'environnement, ce qui correspond aux enjeux d'un plan de paysage et transition énergétique. DLVAgglo a souhaité également

maîtriser une juste répartition sur tout son territoire des retombées économiques de cette production<sup>3</sup>.

En 2021, DLVAgglo a postulé à l'appel à projet du Ministère de la Transition écologique et de l'ADEME « plan de paysage » au titre du volet thématique consacré aux stratégies territoriales de transition énergétique. Elle a ainsi été lauréate le 21 octobre 2021 de ce plan de paysage et transition énergétique.

- L'enjeu énergétique

Dans le contexte actuel de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique, les politiques publiques ont fixé des objectifs de production d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire national. Ces derniers devront représenter 32% de la consommation d'énergie finale en 2030 et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) a fixé l'objectif de 20,1 GWc de puissance installée pour le photovoltaïque en 2023 (publié par décret le 21 avril 2020).

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), voté le 26 juin 2019 par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'inscrit dans ces objectifs en fixant une puissance installée d'énergie photovoltaïque de 11,7 GWc en 2030 et de 46,8 GWc en 2050. Les objectifs du SRADDET se déclinent de la manière suivante :

Objectifs SRADDET	2023 (MW)	2030 (MW)	2050 (MW)
Photovoltaïque (particuliers)	394	520	2 934
Photovoltaïque (parcs au sol)	2 684	2 850	12 778
Photovoltaïque (grandes toitures)	5 238	8 360	31 140
TOTAL PV	8 316	11 730	46 852

En 2022, 1,2 GW de puissance PV est installée en PACA. On observe qu'une multiplication par 7 à 10 de la dynamique annuelle actuelle est nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Du fait de son important niveau d'ensoleillement annuel (2 700 heures par an), le territoire de DLVAgglo connaît une pression de développement de l'énergie solaire importante depuis plus d'une dizaine d'années. Ainsi il est déjà équipé de 8 centrales photovoltaïques au sol (donnée 2022), pour un total de 127 MWc de puissance installée, principalement situées sur des espaces naturels et agricoles, sur les communes de Gréoux-les-Bains (2 centrales), d'Esparron-de-Verdon (2 centrales), de Valensole (1 centrale), de Vinon-sur-Verdon (1 centrale), de Puimichel (1 centrale aux Mées) et de Sainte-Tulle (1 centrale).

Les espaces artificialisés ont également peu à peu été équipés de panneaux ou d'ombrières et contribuent à la production d'énergie solaire (à Manosque une centrale sur une ancienne décharge de 4 MWc et à Corbières-en-Provence une centrale de 1 MWc installée sur des

---

<sup>3</sup> Argumentaire repris du document de DLVAgglo, « CCTP pour l'élaboration d'un PPTE », mai 2022.



toitures).

DLVAgglo est par ailleurs engagée dans la rédaction de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui consiste à décliner les objectifs nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat. Il définit des objectifs et des actions notamment dans le développement d'énergies renouvelables.

DLVAgglo porte également un projet de biométhaniseur d'une capacité de 15 000 T/an et d'une production de 12 Gwh/an.

- Le développement du photovoltaïque

DLVAgglo s'est lancée dans une démarche d'aménagement du territoire à travers la production d'énergies renouvelables à l'échelle intercommunale, afin d'identifier les secteurs les plus propices à la production d'énergie, en faisant du déploiement du photovoltaïque un projet de territoire. Pour ce faire, dans le cadre de la mise en œuvre de la phase « Eviter » de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser (ERC) » à l'échelle de DLVAgglo, les services de l'Etat (DREAL PACA, DDT 04) et les Parcs naturels régionaux du Verdon et du Luberon ont élaboré une méthodologie d'analyse à l'échelle intercommunale en identifiant d'une part les secteurs rédhibitoires et d'autre part les sites anthropisés situés sur foncier public à privilégier.

Cette analyse a permis d'établir une première cartographie du territoire à l'échelle macro localisant :

- Des zones d'exclusion qui représentent une superficie de 61 850 ha selon les critères rédhibitoires pour l'accueil de photovoltaïque au sol,
- Des zones nécessitant une analyse complémentaire qui représentent une superficie de 22 000 ha,
- Des zones à privilégier sur 55,2 ha sur secteurs anthropisés situés sur foncier public.

Cette analyse des sites anthropisés publics des communes de DLVAgglo a permis d'identifier 80 sites, en toitures et ombrières, susceptibles d'être équipés, soit l'équivalent d'une superficie de 6,31 ha pour une puissance estimée s'élevant à environ 11 562,91 kWc, et 10 sites sur environ 18 ha représentant une puissance estimée à 14 MWc potentiels au sol sur des terrains anthropisés susceptibles d'être exploités. Cette analyse s'est appuyée sur des critères techniques, de biodiversité, patrimoniaux, paysagers, urbanistiques, et en fonction des zones à risques (inondation, incendie ...).

Puis, un deuxième niveau d'analyse plus fin intégrant les enjeux paysagers, naturels, forestiers, agricoles et usages a été mené par les parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon sur 37 sites de foncier public proposés par les communes, situés en espaces naturels. Cette étude a fait ressortir une surface cumulée de 330 ha, potentiellement exploitables, sous réserve d'études complémentaires pour une partie des sites.

C'est en s'appuyant sur cette méthodologie que DLVAgglo a décidé de lancer fin janvier et début février 2022 des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'implantation de panneaux photovoltaïques :

- sur sites anthropisés publics d'une part, préalablement identifiés par les communes et sélectionnés à l'issue de l'étude faisant ressortir un potentiel de 11 562,91 kWc à installer en toitures et ombrières,
- sur 330 ha d'espaces naturels situés sur foncier public d'autre part, préalablement identifiés par les communes et étudiés par les parcs naturels régionaux présents sur le territoire.

L'AMI PV lancé sur les 80 sites proposés sur les toitures et ombrières des bâtiments communaux de 18 communes membres de DLVAgglo s'est révélé infructueux. L'AMI Espaces naturels lancé sur 9 sites situés sur 6 communes de DLVAgglo représentant environ 310 ha de foncier public a fait l'objet de 3 lots<sup>4</sup>, avec une surface finalement proposée d'uniquement 60 à 80 ha. Les lauréats ont été désignés par délibération du conseil communautaire de DLVAgglo en date du 6 octobre 2022.

#### - Le développement de l'hydrogène vert

La production nationale actuelle d'hydrogène, estimée à environ un million de tonnes (donnée 2022), est utilisée principalement pour la fabrication d'engrais et dans l'industrie du raffinage de produits pétroliers. Les processus industriels de production d'hydrogène sont fortement émetteurs de CO<sub>2</sub> (on parle alors d'hydrogène gris). Cette production se fait également par électrolyse de l'eau, moyen très peu émetteur de CO<sub>2</sub> pour autant que l'électricité nécessaire à l'électrolyse soit peu carbonée (solaire, éolien, hydraulique ou nucléaire), engendrant alors des coûts de production beaucoup plus élevés (on parle alors d'hydrogène vert).

Au niveau européen, national mais également local, les autorités publiques sont très impliquées dans le développement de l'hydrogène vert. L'objectif affiché au niveau national est de déployer environ 6 500 MW de capacité d'électrolyse à l'horizon 2030.

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur affiche pour ambition d'être l'une des principales régions européennes en matière de production d'hydrogène vert. Pour cela elle a entrepris de fédérer les acteurs de la filière hydrogène. Début 2023 se sont tenues des assises de l'hydrogène pilotées par la Région, en lien avec les acteurs régionaux et notamment le pôle de compétitivité Capenergies. L'ambition affichée, en cohérence avec l'engagement porté par la Région pour le climat (« Gardons une Cop d'avance ») est de faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur le hub hydrogène euro-méditerranéen, et de participer à la mutation et à la vitalité d'un tissu industriel décarboné, vecteur d'emplois et d'attractivité durable.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose en effet de solides atouts pour participer à l'émergence de cette filière : un potentiel d'énergies renouvelables exceptionnel, une façade maritime regroupant une série d'usages lourds convertibles à l'hydrogène (dont les infrastructures portuaires) et des capacités de stockage.

#### - Le projet Hygreen Provence

Ce projet fait partie du périmètre initial de l'accompagnement du garant. La lettre de mission concernant la mission n°1, en date du 7 octobre 2021, précise en effet que le garant a été désigné pour assurer une mission de conseil méthodologique auprès de DLVAgglo, dans le cadre de son Plan Paysage et Transition Energétique (PPTTE), du développement du photovoltaïque sur le territoire et de la préparation d'une éventuelle saisine de la CNDP sur le projet Hygreen Provence.

En octobre 2021, ce projet d'énergie renouvelable de grande ampleur de production d'hydrogène vert à partir d'énergie photovoltaïque, initié en 2017 et porté par le consortium industriel composé d'Air Liquide, Géométhane, Storengy et Engie associé à DLVAgglo, reposait sur :

---

<sup>4</sup> Lot 1 Oraison 2 sites, lot 2 Allemagne-en-Provence 1 site et lot 3 Corbières-Pierrevert-Saint Martin de Brômes-Vinon sur Verdon 6 sites.

- Une première phase test consistant en l'installation d'une station d'hydrogène pour les transports collectifs de Marseille (Storengy),
- La construction d'un électrolyseur de grande capacité (Air Liquide),
- L'installation de panneaux photovoltaïques pour produire l'électricité nécessaire (DLVAgglo) : 300 ha dans un premier temps (cf. plus haut), puis jusqu'à 1 500 ha pour atteindre les besoins de l'électrolyseur,
- Le stockage (6 000 t) dans les cavités salines de Manosque (Géométhane) pour permettre une alimentation des consommateurs en hydrogène décorrélée de la production PV,
- Le transport et la distribution vers les industries de Fos-sur-Mer et les transports collectifs de d'Aix-Marseille-Provence Métropole, via la construction d'hydrogénoducs et/ou l'injection dans le réseau européen de gaz naturel (Air Liquide).

Ce projet, qui repose sur des « briques » (production d'électrons verts, stockage, transport) a évolué entre octobre 2021 et octobre 2022, que ce soit pour le portage (retrait d'Air Liquide), le dimensionnement de la brique PV (évolution du nombre d'hectares totaux de panneaux photovoltaïques nécessaires, qui serait inférieur à 1 500, du fait des évolutions technologiques du volet production d'hydrogène), les solutions techniques et les choix stratégiques pour le transport et la distribution de l'hydrogène, ainsi que les réflexions sur la partie électrolyseur. Ont également été questionnés le rattachement du projet à son ancrage régional et les débouchés industriels liés à la demande croissante d'énergie verte du bassin industrialo-portuaire de Marseille/Fos-sur-Mer.

Ce projet est dimensionné comme l'un des plus importants à l'échelle européenne, comparable aux projets, peu nombreux, qui comportent une capacité de stockage de l'hydrogène (cf. stockage dans des cavités salines à Zuidwending aux Pays-Bas).

- Caractéristiques du projet de PPTTE

Les attendus du Plan Paysage et Transition Energétique sont les suivants :

- Identification des sites à moindres enjeux pour l'installation de PV sur les espaces naturels publics et privés du territoire de DLVAgglo,
  - Réalisation d'une cartographie élaborée à travers la capitalisation des données existantes et de l'analyse terrain,
  - Accompagnement opérationnel des projets photovoltaïques sur le territoire avec une hiérarchisation des sites identifiés et la production d'un guide de recommandations.
- Calendrier et coût du projet

En décembre 2022, le délai de réalisation du PPTTE était de 2 ans à partir du lancement de la prestation du bureau d'étude retenu, pour une validation du projet prévue en octobre 2024.

Dans le dossier de concertation produit en mai et actualisé en juillet 2023, il est indiqué que le plan d'actions du PPTTE est prévu pour « début 2024 ».

Enfin, lors de l'atelier citoyen qui s'est tenu le 14 octobre 2023 à Saint-Martin-de-Brômes, l'information donnée au public a été la suivante : publication du PPTTE « courant 2024 ».

Dans le cadre du dossier de réponse à l'appel à projet de l'Etat « plan de paysage » au titre du volet thématique consacré aux stratégies territoriales de transition énergétique (automne 2021), le coût global de l'élaboration du PPTTE a été chiffré par DLVAgglo à 142 900 € HT.

## Décision de la CNDP

En réponse à la demande du 20 octobre 2022 de M. Jean-Christophe PETRIGNY, Président de DLVAgglo, la CNDP, lors de sa séance plénière du 2 novembre 2022, a désigné M. Xavier DERRIEN garant de cette mission de conseil auprès de DLVAgglo dans le cadre de la mise en œuvre de la participation du public relative à l'élaboration du PPTTE.

## Le travail du garant

La mission du garant, du 2 novembre 2022 au 27 octobre 2023, a consisté à apporter des conseils méthodologiques dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif participatif du Plan Paysage et Transition Energétique de DLVAgglo, et à veiller à la bonne mise en œuvre des formats de la concertation impliquant le grand public (débat mobile / points infos-débat, ateliers citoyens et journées croisement des regards).

## Une étude de contexte complétée

D'un point de vue méthodologique, il a été décidé de s'appuyer sur l'étude de contexte initiale, réalisée par le garant de manière poussée au début de la première mission auprès d'acteurs auditionnés dans les mondes associatifs (environnementaux et professionnels), économiques, industriels, politiques (Région, parcs naturels régionaux, commune de Manosque) et administratifs.

Le garant a également rencontré le 25 février 2023, à leur demande, des représentants des associations suivantes : DLV2030, EcoRaison, Agir Autrement 04 et Le Colibricole.

Enfin, suite à son élection la veille à la présidence de DLVAgglo, le garant a pris contact le 13 septembre 2023 avec M. Camille GALTIER, Maire de Manosque et Président de DLVAgglo, afin de lui présenter sa mission.

## Phase 1 de la mission de conseil : définition des formats de la concertation

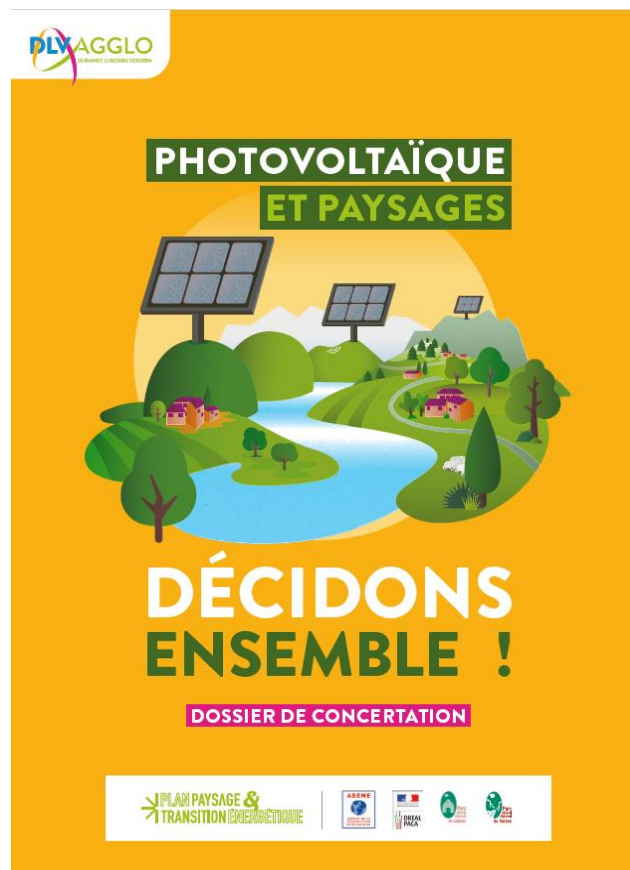
A la fin de la première mission concernant le dispositif participatif à mettre en place, le garant préconisait les formats suivants en plus des formats « classiques » proposés par le maître d'ouvrage (conférence d'ouverture grand public et ateliers participatifs) :

- Le recueil des contributions du public, sous format papier (registres) et en ligne (dématérialisation avec un format à étudier : adresse mail dédiée ou plateforme dédiée),
- L'organisation de rencontres d'acteurs (formats à définir : petits déjeuners, *focus group* ...) réunissant des types d'acteurs spécifiques (économiques, associatifs, étudiants / jeunes actifs ...). L'absence de brassage des profils permettra d'échanger de manière approfondie avec des parties prenantes qui ont des intérêts en commun,

- L'organisation de visites, permettant de découvrir les enjeux en débat *in situ*, et notamment de visualiser les perspectives paysagères et de transition énergétique,
  - La réunion sur deux ou trois week-ends de « mini-publics » (groupes de citoyens représentatifs tirés au sort qui se réunissent à plusieurs reprises pour s'approprier les enjeux en débat, délibérer et/ou produire une contribution collective),
  - L'organisation et l'animation de débats mobiles pour aller à la rencontre des publics sur des lieux de vie ou de passage fréquentés, dans un contexte territorial marqué par une ruralité importante.
- Production du dossier de concertation

La lettre de mission du 22 novembre 2022 adressée au garant par la Présidente de la CNDP (cf. Annexe 1) indique que le garant devra veiller à ce que le maître d'ouvrage produise un document support à la concertation qui présente la démarche et rende accessibles les modalités de participation.

Le dossier de concertation, intitulé : « Photovoltaïque et paysages, décidons ensemble ! », a été finalisé par le maître d'ouvrage pour le 12 mai 2023 et diffusé ce même jour sur le site internet de DLVAgglo. Il a également été mis en ligne sur le site internet de la CNDP, à la page consacrée au projet (<https://www.debatpublic.fr/plan-paysage-et-transition-energetique-ppte-de-durance-luberon-verdon-agglomeration-dlva-2455>). Des diffusions sous format papier ont également été faites.



En raison de l'ajout d'un atelier, le dossier de concertation a dû être revu. Une nouvelle version a été produite, et mise en ligne le 28 juillet 2023, puis rééditée sous format papier.

Pour bien différencier cette deuxième version, un bandeau de couleur portant la mention « Version mise à jour juillet 2023 » a été inséré en haut à droite de la couverture. En deuxième page, une rubrique « Pourquoi cette mise à jour ? » a été rédigée. Enfin, sur chaque page concernée par des modifications, une mention « texte modifié » a été ajoutée.

- Les différents formats de la concertation

Ces formats ont été présentés lors d'une conférence de presse organisée le 13 décembre 2022 à Gréoux-les-Bains, en présence du Président de DLVAgglo et de nombreux élus. Le garant a pu également présenter sa mission, et le cadre de son intervention.

Le format numérique permettant au public de s'exprimer d'où il se trouve et quand il le souhaite a été mis en place, mais de manière souple et adaptée. Afin d'éviter la fracture numérique, qui est un frein à la participation et qui est contraire au principe d'inclusion de la CNDP, les modalités de la participation ont été grandement tournées vers des formats en présentiel, avec une volonté « d'aller vers » d'autant plus importante que le territoire de DLVAgglo est en grande partie rural.

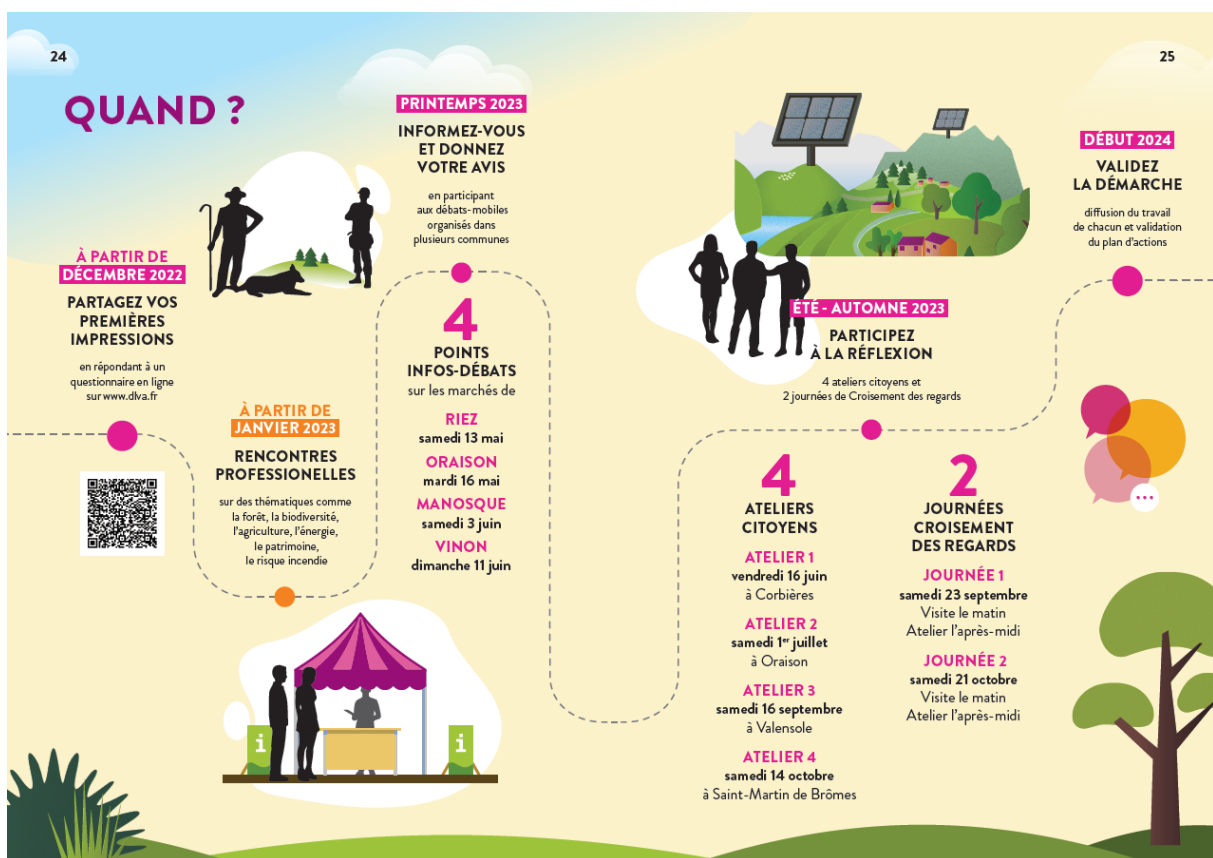
Ces formats sont les suivants :

- Des registres papier présents dans chacune des communes de DLVAgglo
- Une adresse mail dédiée ([paysages-energie@dlva.fr](mailto:paysages-energie@dlva.fr))
- Une enquête en ligne, sous la forme d'un questionnaire permettant d'identifier la perception du territoire et de ses paysages, ses caractéristiques, son patrimoine, sa biodiversité et posant des bases d'information et de questionnement sur la transition énergétique ; mise en place après le 13 décembre 2022, cette enquête est restée accessible jusqu'au 21 octobre 2023.
- Des rencontres interprofessionnelles et associatives, permettant d'identifier les enjeux par grande thématique : forêt, biodiversité, agriculture, énergie, patrimoine, risque incendie ... Elles ont pour but de recueillir les attentes de ces acteurs « experts », les enjeux qu'ils identifient, les orientations qu'ils proposent, les contraintes qui sont les leurs. Les rencontres finalement retenues sont celles portant sur les thèmes suivants : forêt (17 novembre 2022), biodiversité (14 février 2023), patrimoine et paysage (2 mai 2023) et agriculture (21 septembre 2023).
- Des débats mobiles (points infos-débats) organisés sur les marchés (Riez le 13 mai 2023, Oraison le 16 mai 2023, Manosque le 3 juin 2023 et Vinon-sur-Verdon le 11 juin 2023), permettant d'informer sur la démarche du PPTTE, de mobiliser avec la diffusion des modalités et outils d'implication citoyenne et de débattre avec des supports d'expression et d'échanges autour des enjeux de la transition énergétique, des paysages et de la biodiversité.
- Des ateliers citoyens, composés d'un panel d'habitants volontaires (résidant à titre principal ou de résidant secondaire et/ou travaillant sur le territoire de DLVAgglo). Il

était initialement prévu 3 ateliers. Un nouvel atelier a finalement été ajouté. Ceux-ci ont eu lieu le 16 juin 2023 à Corbières-en-Provence, le 1<sup>er</sup> juillet 2023 à Oraison, le 16 septembre 2023 à Valensole et le 14 octobre 2023 à Saint-Martin-de-Brômes.

- Deux journées sur site (le 23 septembre 2023 à Vinon-sur-Verdon et Gréoux-les-Bains et le 21 octobre 2023 à Riez) visant à croiser les regards des habitants et des opérateurs (l'opérateur choisi par DLVAgglo a été Engie Green, titulaire de plusieurs lots de l'AMI PV) sur les sujets d'intégration paysagère à la parcelle et de sites potentiels d'implantation.

Ces formats se retrouvent dans l'illustration graphique suivante, diffusée sur le site internet de DLVAgglo et intégrée au dossier de concertation :



## Préconisations et conseils du garant sur l'information et la participation du public suite à la phase 1

- Les rencontres des acteurs socio-économiques

Le format de ces rencontres a été questionné par le garant. Initialement intitulées « rencontres interprofessionnelles et associatives », elles se sont déroulées sur invitation d'acteurs ciblés par le maître d'ouvrage.

La mise en œuvre de ce format a pu induire de la part du maître d'ouvrage une confusion entre

un format de la concertation, réunissant une diversité d'acteurs, et un format de travail technique permettant d'avancer « en chambre » sur l'écriture du futur PPTE.

Nous avons en effet considéré que les trois réunions sur les thématiques urbanisme, AMI et enfin tourisme ne pouvaient pas entrer dans une démarche de concertation, car réunissant exclusivement les services de DLVAgglo et des structures liées au maître d'ouvrage (AMO, titulaires d'AMI ou acteur délégué). Nous avons alors conseillé à DLVAgglo de ne pas les inclure dans le bilan de la concertation.

Par ailleurs, certaines thématiques (énergie, risque incendie) n'ont pas pu être traitées à ce jour.

- Ateliers citoyens versus conférence citoyenne

La modalité de la concertation « ateliers citoyens » n'était pas le format envisagé initialement par DLVAgglo qui avait communiqué dès la conférence de presse du 13 décembre 2022 à Gréoux-les-Bains sur une conférence citoyenne composée d'un panel de citoyens tirés au sort.

Ce format initial, abandonné par le maître d'ouvrage lors du comité technique du 24 février 2023, avait été prévu initialement comme un « mini-public », soit un format qui fait appel à un panel de personnes sélectionnées dans un effort de représentativité de la population. Plus ou moins nombreuses, ces personnes sont parfois tirées au sort ou sélectionnées sur la base d'un appel à volontariat, avant qu'un "redressement" du panel ne soit effectué (genre, âge ou lieu d'habitation par exemple ...) afin d'assurer la variété des profils représentés.

Ces personnes bénéficient le plus souvent d'une indemnité car leur degré d'implication est élevé : elles se réunissent sur plusieurs journées pour produire une réflexion collective, voire un texte commun, à travers un processus de délibération.

Le format le plus connu est la conférence de citoyens où un panel de citoyens représentatif suit trois grandes étapes (d'où les 3 réunions prévues initialement) :

- une étape de formation pour s'approprier les enjeux,
- une étape d'audition pour entendre des témoignages et des expertises complémentaires, puis
- une dernière étape délibérative pour formaliser une position commune sur le sujet en débat.

Ce format aurait permis d'avoir une plus grande diversité de participants, en évitant la surreprésentation d'un public déjà présensibilisé à la thématique, objet de la concertation.

En raison principalement de la création concomitante du nouveau Conseil de Développement (CODEV) de DLVAgglo (cf. délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2022), et afin qu'il n'y ait pas de confusion entre ces deux démarches, DLVAgglo n'a finalement pas souhaité mettre en place cette conférence citoyenne.

La définition du format finalement retenu, à savoir des « ateliers citoyens » à la fois ouverts à tous et sur invitations ciblées du maître d'ouvrage à des habitants volontaires résidant à titre principal ou de résidant secondaire et/ou travaillant sur le territoire de DLVAgglo, a fait l'objet d'une large communication, avant même que la méthodologie ne soit clairement définie (cf. Note d'observations n°1 du 24 mai 2023, Annexe 2), ne répondant pas pleinement aux exigences de la CNDP en termes de modalités de participation des citoyens.

En effet, lors du Comité de pilotage du 12 mai 2023, nous avons sollicité des précisions auprès de la maîtrise d'ouvrage au sujet des critères déterminés de mise en œuvre du panel



d'habitants volontaires pour composer ces ateliers citoyens, sachant que dès le lendemain, à l'occasion du débat mobile à Riez, le public aurait la possibilité de s'inscrire pour faire partie de ce panel. Il nous a alors été répondu que cela n'avait pas encore été déterminé.

## Phase 2 de la mission de conseil : suivi de la bonne mise en œuvre de la démarche participative

Le rôle du garant a été dans cette phase de garantir au mieux le droit à l'information et à la participation des publics concernés.

- Le déroulement des ateliers citoyens

Le premier atelier citoyen du 16 juin 2023 à Corbières-en-Provence avait une double ambition : faire office de « conférence de lancement » de la démarche active de concertation sur le volet production d'un contenu (ateliers et journées croisement des regards) et enclencher un travail collaboratif sur le paysage.

Le travail sur le paysage n'a pas pu avoir lieu, les 10 participants présents questionnant de manière très majoritaire et insistante la démarche de concertation en elle-même et exprimant leur volonté d'un échange direct avec les élus de DLVAgglo sur les enjeux et la stratégie générale en matière de transition énergétique du territoire. En fin de réunion, la maîtrise d'ouvrage a alors indiqué qu'elle ne voyait pas comment maintenir le calendrier de la concertation prévu initialement, ni même le format des ateliers citoyens qui, de fait, lui semblait devoir être remis en cause.

En réponse à la demande des participants à ce premier atelier, le maître d'ouvrage a finalement décidé :

- De poursuivre la démarche de concertation engagée sous le format des ateliers citoyens, en maintenant la date de l'atelier suivant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 à Oraison, tout en prévoyant un temps de présentation de la trajectoire transition énergétique de DLVAgglo par le Vice-Président en charge de cette thématique, M. Jérôme DUBOIS.
- De prévoir un atelier supplémentaire, pour pouvoir garder la séquence de 3 ateliers de travail (un quatrième atelier a donc été ajouté le 14 octobre 2023).

Le maître d'ouvrage a également accédé à une demande formulée par différents représentants associatifs lors de l'atelier du 16 juin 2023, à savoir décaler l'atelier numéro 3 prévu le 9 septembre 2023, date peu appropriée en raison de la tenue sur le territoire de plusieurs forums associatifs. Ce dernier s'est finalement tenu une semaine plus tard, le 16 septembre 2023.

Lors de l'atelier numéro 2 qui s'est donc tenu à Oraison le 1<sup>er</sup> juillet 2023, les 35 participants ont pu échanger pendant près de 2 heures avec M. Jérôme DUBOIS. Afin de garantir la bonne tenue des débats, même s'il ne s'agit pas là du rôle premier dévolu à un garant dans le cadre d'une mission de conseil, nous sommes intervenus pour distribuer la parole et modérer les échanges.

Nous aborderons enfin un sujet connexe, pour lequel nous avons conseillé au maître d'ouvrage d'être vigilant lors de chacune des séances des ateliers citoyens. DLVAgglo a en effet accepté que le processus de concertation, et notamment les ateliers citoyens, soit l'objet d'un terrain de recherche de la part d'une équipe universitaire (laboratoire MESOPOLHIS – UMR 7064 CNRS). Les membres de cette équipe ont souhaité enregistrer l'intégralité des

débats, amenant le garant à conseiller au maître d'ouvrage de s'assurer de l'accord de chaque participant, de manière systématique et selon des modalités adaptées à la législation en vigueur.

- Une participation active, mais peu nombreuse

La démarche participative s'est déroulée dans de bonnes conditions, qui correspondent aux exigences de la CNDP en termes de modalités de participation du public.

Les débats qui ont eu lieu lors du premier atelier citoyen du 16 juin 2023 ont permis de poser de bonnes bases d'échange et de participation ultérieure dans un contexte apaisé et propice à l'écoute, la prise en compte des avis et arguments de chacun.

Un rapide bilan quantitatif permet de prendre la mesure d'une participation cependant modeste :

- Adresse mail dédiée : échanges avec 55 contacts ; une contribution envoyée (cf. Annexe 3 : Retour des associations DLV2030 et EcoRaison sur le processus de concertation du PPTTE sur le territoire de DLVAgglo, en date du 26 octobre 2023).
- 162 réponses au questionnaire, soit 0,26 % de la population de DLVAgglo. Le territoire est plutôt bien représenté dans les réponses (16 communes sur 25), avec toutefois une prédominance des répondants originaires de Manosque (1/3) suivis d'Oraison (10%). Dans une large majorité, les répondant résident sur le territoire de DLVAgglo de longue date (34% y vit depuis plus de 10 ans et 30% y vit depuis toujours), et vivent principalement en ville ou en périphérie (respectivement 18% et 38%). Les jeunes sont peu présents dans le questionnaire, les 18-24 ans ne représentent que 1% des répondants. Au-delà, toutes les tranches d'âge sont équitablement représentées. En termes de catégorie socio-professionnelle, les agents des administrations se distinguent, constituant 44 % des répondants.
- 58 contributions récoltées lors des débats mobiles (Riez : 12 contributions récoltées pour environ 30 personnes rencontrées ; Oraison : 10 contributions récoltées pour environ 20 personnes rencontrées ; Manosque : 19 contributions récoltées pour environ 40 personnes rencontrées ; Vinon-sur-Verdon : 17 contributions récoltées pour environ 30 personnes rencontrées).
- 83 participants aux ateliers citoyens (Corbières-en-Provence : 10 ; Oraison : 35 ; Valensole : 17 ; Saint-Martin-de-Brômes : 21).
- 5 participants aux journées croisement des regard (Vinon-sur-Verdon et Gréoux-les-Bains : 2 ; Riez : 3).

## Préconisations et conseils du garant sur l'information et la participation du public suite à la phase 2

- Qualité de l'information diffusée

L'information concernant les modalités de la concertation a été diffusée principalement de manière dématérialisée, via le site internet de DLVAgglo et les réseaux sociaux de la collectivité.

Concernant le site internet, nous avons préconisé deux actions :

- Une accessibilité des informations en entrée de site, via la page d'accueil (bandeau actualité et/ou rubrique directement accessible). Il en ressort que le chemin pour accéder aux informations est resté complexe (rubrique « Mon agglo au quotidien », sous-rubrique « environnement », puis onglet « développement durable », point « transition énergétique ») ou rubrique « les actus de l'agglo », entrée directe mais reléguée au fur-et-à-mesure de la mise en ligne de nouvelles actualités (en quinzième position au 3 novembre 2023).
- Une diffusion anticipée de l'information concernant les différents formats de la concertation. Or l'information était le plus souvent diffusée de manière tardive. Ce fut le cas pour la mise en ligne du dossier de concertation. La diffusion initiale le 12 mai 2023, uniquement en ligne, a été trop tardive pour permettre au public de se mobiliser, notamment dans le cadre du premier débat mobile qui s'est tenu à Riez le lendemain, le 13 mai 2023 (cf. Note d'observations n°1 du 24 mai 2023, Annexe 2). Ce fut le cas également concernant la journée croisement des regards du 21 octobre 2023, les informations pratiques (horaire et lieu de rendez-vous) n'ayant été diffusées que 2 jours avant, soit le 19 octobre 2023.

En dehors de la voie dématérialisée, l'information concernant la concertation sur le PPTTE n'a été que peu relayée par la presse, en dehors des retours de la conférence de presse de lancement initiale du 13 décembre 2022.

Par ailleurs, outre la question de la diffusion de l'information elle-même, nous avons préconisé au maître d'ouvrage d'être particulièrement vigilant quant au contenu de l'information diffusée. Sur le site internet de DLVAgglo, certains éléments ont été mis à jour alors que d'autres, apportant une information périmée, ne l'étaient pas encore.

Par exemple, le format des ateliers citoyens ne fut finalement pas celui envisagé initialement par DLVAgglo qui avait communiqué dès la conférence de presse du 13 décembre 2022 à Gréoux-les-Bains sur une conférence citoyenne composée d'un panel de citoyens tirés au sort. Comme nous l'avons fait remarquer lors du Comité de pilotage du 12 mai 2023, cette information initiale, reprise sur le site internet de DLVAgglo dans le document « Le parcours du PPTTE de DLVAgglo », est restée en ligne jusqu'au 12 mai 2023 inclus, apportant au public une information différente de celle présente au même moment dans le dossier de concertation, sur le même site internet de l'institution. Le choix de DLVAgglo de faire évoluer ce format a pourtant été présenté lors du Comité technique du 24 février 2023. Nous avons alors expressément conseillé que l'information diffusée sur les supports de communication déjà opérationnels soit actualisée, et que la réponse déjà apportée par le maître d'ouvrage sur ce format initial à une observation émise en ligne sur l'adresse mail de la concertation soit complétée en ce sens. Ce conseil n'ayant pas été suivi d'effet, la qualité de l'information

diffusée concernant ce format de concertation ne nous semble donc pas avoir répondu pleinement aux exigences de la CNDP en la matière (cf. Note d'observations n°1 du 24 mai 2023, Annexe 2).

- Liens entre briques PV et H2

Comme nous l'avions indiqué dans le bilan de la première mission, nous avons émis dès le début de notre intervention auprès du maître d'ouvrage des préconisations concernant l'articulation des phases de concertation du futur PPTE et des phases de concertation réglementaire prévues dans le cadre des AMI PV, mais également concernant le travail sur une information la plus précise possible délivrée au public sur le projet Hygreen Provence dans le cadre des phases de concertation du PPTE.

Pour mémoire, ce lien entre la brique PV et la brique H2 vert dans le cadre des processus de concertation avait également été évoqué lors d'une réunion de travail qui s'était tenue le 19 juillet 2022 entre la CNDP, représentée par sa Présidente, son Directeur général, l'équipe technique et le garant, DLVAgglo et des représentants industriels d'Hygreen Provence.

Afin que le public puisse avoir accès à une information complète et sincère, en comprenant le schéma d'ensemble poursuivi, la CNDP avait alors expressément recommandé au maître d'ouvrage de communiquer des informations claires sur le stade d'avancement du projet Hygreen Provence au moment de la concertation portant sur le PPTE en indiquant que « *Même si le projet est encore en phase de définition, il est en effet important que les porteurs de projet soient transparents sur les réflexions en cours, sur l'avancement des différentes briques qui composent ce projet, ainsi que sur le calendrier prévisionnel du projet d'ensemble* ».

Dans le cadre de cette deuxième mission, nous avons régulièrement rappelé au maître d'ouvrage ces recommandations.

## Prise en compte des conseils par le demandeur

Globalement, le porteur de projet a suivi les recommandations du garant. Cependant, nous considérons que l'articulation de la concertation PPTE avec les briques PV et H2vert n'a pas fait l'objet d'un traitement à la hauteur des enjeux présentés à la fin de la mission 1.

- Des formats de concertation adaptés

Ces formats reprennent en grande partie ceux proposés par le garant à la fin de sa première mission. Ces modalités propres de concertation, fondées sur les valeurs et principes de la CNDP (notamment les principes d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion), sont en cohérence avec la particularité du sujet traité, des publics concernés et du territoire impacté. Leur diversité et leur complémentarité ont permis d'aborder tous les enjeux du débat.

- Qualité de l'information diffusée et modalités de participation du public

En dehors de certains aspects concernant l'accessibilité de l'information présente sur son site internet ainsi que certaines informations concernant les ateliers citoyens et les journées de croisement des regards, le maître d'ouvrage a pris en compte les conseils du garant concernant l'information diffusée et les modalités de participation du public.

- Articulation concertation PPTe, brique PV et brique H2 vert

A ce sujet, il apparaît que les conseils du garant n'ont été que très peu pris en compte.

Concernant tout d'abord les projets d'AMI PV, dont les lauréats ont été désignés par délibération du conseil communautaire de DLVAgglo en date du 6 octobre 2022, il n'y a pas eu d'information spécifique sur ces projets (contenu, où en est la procédure, modalités de concertation à venir ...) diffusée lors de la concertation sur le PPTe, en dehors du dossier de concertation qui évoque l'intégration du photovoltaïque via « *une expérimentation à travers les 7 sites retenus dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt* » (p.16 et détail p.18) et l'évocation de ces projets à venir par M. Jérôme DUBOIS lors de l'atelier citoyen d'Oraison du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Ces projets ont cependant donné lieu à une communication spécifique, présente sur le site internet de DLVAgglo (« Mon agglo au quotidien », sous-rubrique « environnement », puis onglet « développement durable », point « transition énergétique », Lettres d'information de l'opérateur Engie green), sauf pour les projets situés sur la commune d'Oraison portés par l'opérateur CVE (AMO : Auxilia Conseil/Energie partagée). Par ailleurs, une conférence de presse a été organisée par DLVAgglo le 24 octobre 2023 pour mettre en lumière la signature de la promesse de bail entre les 5 communes concernées et Engie Green (cf. l'article de La Provence du 25 octobre 2023, repris à la fin du Retour des associations DLV2030 et EcoRaison sur le processus de concertation du PPTe sur le territoire de DLVAgglo, cf. Annexe 3). Sur la page Facebook de DLVAgglo, il est indiqué à ce sujet que « *DLVAgglo s'est lancée dans une démarche de planification et d'organisation des projets photovoltaïques au sol sur son territoire. A ce titre, et en parallèle de l'élaboration de son Plan de Paysage et Transition Énergétique, l'Agglomération a accompagné 6 communes de son territoire pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur leur foncier communal* ». Ainsi, dans cette communication réalisée à la fin de la phase de concertation du PPTe, non seulement il n'est pas question d'une articulation des démarches AMI et PPTe, mais plutôt de la mise en place d'un processus en parallèle.

Quant au projet Hygreen Provence, outre la mention présente dans le dossier de concertation à la page 13 (« *si le projet Hygreen voit le jour, les projets photovoltaïques sur le territoire pourront alimenter en partie ce projet et son électrolyseur en énergie renouvelable* »), il a été évoqué par M. Jérôme DUBOIS lors de l'atelier citoyen d'Oraison du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Il a alors précisé que le nombre d'hectares de PV nécessaires au projet (1 500), mis sur la place publique il y a quelques années, ne dépasserait finalement pas le chiffre de 800. Cette précision est un point important apporté au débat, ce chiffre étant souvent questionné dans les débats et échanges sur le projet Hygreen Provence (cf. Annexe 3, Retour des associations DLV2030 et EcoRaison sur le processus de concertation du PPTe sur le territoire de DLVAgglo, annexe 1 p.7).

## Les principaux résultats de cette mission et synthèse des arguments exprimés

Cette mission de conseil concernant la mise en œuvre du dispositif participatif dans le cadre de l'élaboration du PPTTE de DLVAgglo a permis d'ouvrir un dialogue avec la population sur les questions de paysage et d'énergie, en lui permettant de s'exprimer et de formuler arguments, réflexions et propositions sur le sujet.

- Synthèse globale des arguments exprimés

Les éléments ici rassemblés proviennent de l'analyse produite par l'AMO de DLVAgglo.

- Un souhait de débattre sur la Transition Énergétique largement porté par des associations locales très impliquées en faveur de la biodiversité et du paysage,
- Une sensibilité aux enjeux de Transition Énergétique, de biodiversité et de paysage partagée par l'ensemble des publics rencontrés (association ou simples citoyens),
- Une notion de paysage étroitement associée à la notion de nature, incluant sa préservation
- Des espaces naturels qui participent de l'identité du territoire, à préserver,
- Des zones forestières sacrées : déforester pour implanter même une production vertueuse d'énergies renouvelables est perçu comme « un non-sens écologique » et se révèle socialement peu faisable,
- Un consentement au photovoltaïque sous conditions :
  - L'idée générale de faire de la contrainte un atout (comme l'agrivoltaïsme)
  - Ce qui fait le paysage c'est d'abord ce qui fait sens, avant l'effet carte postale (lavande) ; ce qui rend acceptable le photovoltaïque c'est le sens et l'utilité sociale qui en découle
  - Intégration paysagère, l'attente d'une stratégie d'implantation du photovoltaïque au sol :
    - Soit une démarche rationnelle, agile, adaptée au paysage et à sa préservation (biodiversité, patrimoine naturel et bâti, identité du territoire ...), voire qui concourt à son amélioration
    - Taille et emplacement ne sont pas des critères absolus, le mitage doit être calculé, mais une implantation de parc plus massive peut être envisagée si cela respecte la biodiversité
    - La stratégie est de privilégier tous les espaces perdus ou dégradés (sans toutefois ajouter à la dégradation mais en en profitant pour repaysager)
- L'attente forte d'une stratégie de transition énergétique et de sa mise en œuvre,
- Corrélativement une attente de concertation sur l'ensemble de ces enjeux et d'une information dense et locale pour nourrir le débat démocratique,
- L'attente d'une information également pratique pour agir à l'échelle individuelle et quotidienne.

Voici une analyse détaillée des résultats et des arguments exprimés suivant les formats : enquête en ligne, débats mobiles et ateliers citoyens.

- Enquête en ligne (questionnaire)

Les pourcentages exprimés correspondent à l'analyse des réponses au questionnaire, produite par l'AMO de DLVAgglo.

### 1/ Le paysage

Le paysage ou l'environnement façonné par la nature et par l'homme.

Le paysage est compris comme l'environnement visible, fait de formes et de couleurs, provoquant des émotions positives ou négatives. Il est également compris comme le cadre de vie lentement « façonné » par la nature et « avec plus ou moins de succès » par l'homme. A ce titre, il résulte des choix opérés par celui-ci, autant qu'il constitue l'identité du territoire. Le paysage c'est également l'avenir, raison pour laquelle sa dimension naturelle est privilégiée et à préserver. Son importance dans le quotidien des habitants, comme de manière générale est unanimement reconnue (94%), l'importance du paysage, pour l'intercommunalité, si elle est élevée (86%), semble légèrement moins évidente pour les répondants.

- 3 éléments positifs du paysage : ce qui le rend appréciable, ce qui plaît particulièrement

C'est l'aspect naturel, sauvage, diversifié qui fait la beauté et l'attachement aux paysages de DLVAgglo, comme le sentiment d'harmonie et de bien-être qui s'en dégage. Corrélativement, on tient à son caractère intouché, préservé de l'impact des activités humaines avec lesquelles il pourrait s'articuler, via une agriculture raisonnée, une urbanisation maîtrisée, une limitation des sources de pollution (visuelles, pollution de l'air).

- 2 éléments négatifs du paysage : ce qui abîme, ce qui le dévalorise

C'est l'excès, dans l'activité humaine, qui évoque le mieux la dégradation du paysage. Excès d'urbanisation et de constructions, agriculture intensive, développement jugé anarchique des infrastructures, zones commerciales et zones industrielle, sur-tourisme ... On regrette le manque d'intégration paysagère de manière générale (mais aussi des lignes électriques comme des parcs ou panneaux photovoltaïques en particulier), le non-respect des espaces naturels et leur manque d'entretien qui contribuent à sa détérioration.

- La recherche d'un équilibre et d'une maîtrise des évolutions paysagères

La grande majorité des répondants (83%) considère que les paysages de DLVAgglo ont changé, de manière négative pour 69% d'entre eux, sous l'effet du développement de l'activité humaine caractérisée par l'industrialisation, l'étalement urbain (les entrées de villes sont très souvent jugées inesthétiques), le développement des grandes infrastructures et des zones commerciales. S'il ne fait aucun doute que les paysages évolueront à l'avenir pour ces mêmes raisons, le changement climatique est largement perçu comme une cause d'évolution des paysage (81%), tout comme les actions mises en œuvre pour lutter contre, pour plus de la moitié des répondants (68%).

Les répondants redoutent particulièrement une aggravation de ces facteurs climatiques (la sécheresse et la perte de ressource en eau en particulier) comme de ces facteurs humains : leur développement mal maîtrisé (notamment celui du photovoltaïque) et une mauvaise intégration paysagère. Corrélativement, ils souhaitent une recherche d'harmonie et d'équilibre entre développement de l'activité humaine (énergies renouvelables, gestion des ressources, agriculture raisonnée, préservation de la biodiversité, intégration paysagère) et préservation du paysage.

## 2/ La biodiversité

- La biodiversité ou la cohabitation des espèces

La biodiversité est assimilée au vivant, à la diversité, à la multiplicité des espèces et surtout à leur cohabitation. Elle est également perçue comme une ressource et une richesse.

Un devoir de préservation au prix d'un changement des modes de vie. Enjeu local comme planétaire, condition incompressible de la survie de l'espèce humaine, la préservation de la biodiversité est unanimement considérée comme une nécessité et comme un devoir vis-à-vis des générations futures. Si pour certains, cette préservation est à mettre en balance avec les autres aspects de la vie humaine (économiques notamment), pour la grande majorité elle est partie intégrante de la vie telle que nous la connaissons (activité économique, équilibres sanitaires et alimentaires, confort de vie et vie sociale). Pour beaucoup, sa préservation suppose donc un changement de paradigme dans la manière de concevoir la présence et l'activité humaine en faisant preuve de davantage d'humilité, en apprenant de nos erreurs (impact de l'agriculture intensive, épuisement des ressources, destruction des écosystèmes) et en changeant nos pratiques (consommer bio, local, consommer moins). L'implantation de photovoltaïque est, dans des cas plus rares, évoquée comme un risque pour la préservation de la biodiversité, et par ricochet, pour l'attractivité – touristique – du territoire.

97% des répondants estiment que préserver la biodiversité est une nécessité, voire une opportunité pour 15% d'entre eux.

- Une information-communication à étoffer pour mieux agir sur son environnement et participer au débat démocratique

97% des répondants se sentent personnellement concernés par la biodiversité, 51% déclarent également participer à sa préservation.

Très concernés par la biodiversité, agissant souvent au quotidien pour sa préservation, plus d'un tiers des répondants (36%) se sentent toutefois insuffisamment informés sur ses enjeux et les moyens de sa préservation. Tous sont d'ailleurs preneurs d'une information claire et pragmatique, leur permettant d'agir sur leur environnement immédiat comme à l'échelle du territoire DLVAgglo, et d'être partie prenante des projets portés par les collectivités.

L'information attendue relève de trois registres :

- Pratique : comment puis-je agir au quotidien pour préserver la biodiversité ?
- Scientifique mais accessible via un atlas annuel de la biodiversité locale (échelle communale, intercommunale, régionale), des conférences sur la gestion des ressources naturelles ...
- Citoyenne via une information sur les projets d'énergies renouvelables et l'organisation de référendum, une information scientifique sur l'impact des projets de réhabilitation (canal, barrage), sur les milieux naturels, une communication complète sur les processus de gestion des déchets ...

Les formats d'information souhaités sont divers : ateliers, formations, conférences / débats, communication grand public exhaustive, newsletters ... L'échelle de diffusion à privilégier est locale et de proximité.

- Un ensemble d'actions cohérentes attendues en faveur de la biodiversité

Tous les types d'actions (de la préservation des milieux naturels, à la transformation des modèles d'agriculture) sont importants à mener pour plus de la moitié des répondants (56%). La préservation de la biodiversité est considérée comme « un tout », sur laquelle il est nécessaire d'agir à toutes les échelles (individuelle, territoriale, nationale), à travers un



ensemble d'actions cohérent. Certains (plus d'1/4) jugent que des actions supplémentaires doivent également être engagées en termes :

- D'engagement politique et de réglementation : renforcer la législation, faire appliquer les lois
- De gestion : gestion des ressources en eau, limitation du tourisme
- De communication : information et sensibilisation à la biodiversité et aux bonnes pratiques (tri sélectif, compostage ...)

### 3/ La transition énergétique

86% des répondants estiment que la Transition Énergétique est une nécessité. 30% la perçoivent également comme une opportunité.

- Un processus inévitable et nécessaire, à anticiper

La Transition Énergétique est perçue comme inévitable et donc à anticiper. Cela peut passer par :

- Le développement de solutions existantes, comme le nucléaire (peu cité toutefois)
- L'optimisation du développement des énergies renouvelables : utilisation des surfaces déjà artificialisées, évolution des conditions de revente de l'électricité verte, développement des filières de recyclage des énergies renouvelables (infrastructures de production)
- Le changement des modes de vie et de consommation vers davantage de sobriété (dans les transports notamment) et/ou le développement d'alternatives

Si le prix à payer de la Transition Énergétique est un changement des modes de vie, 82% des répondants estiment toutefois que cela améliorera leur quotidien, ou du moins, celui des générations futures, dans tous les domaines, à commencer par le cadre de vie et la santé, mais également les finances.

- Accélérer la Transition Énergétique : un plan d'action concerté très attendu

75% souhaitent que les collectivités mettent en œuvre la Transition Énergétique.

Largement concernés par la Transition Énergétique, identifiée comme un enjeu essentiel pour les générations futures, 66% des répondants déclarent y contribuer personnellement à travers des conduites responsables : en limitant leurs déplacements par exemple, en limitant l'utilisation de polluants, en privilégiant le co-voiturage, les circuits courts, le recyclage... Au-delà et surtout, 75% souhaitent que les collectivités (communes, DLVAgglo) la mettent en œuvre via :

- La mise en place d'aides à la rénovation de l'habitat
- L'incitation des acteurs économiques à la sobriété : produire oui, mais dans le respect de l'environnement
- La diminution de la consommation d'énergie des bâtiments et dans l'espace public, la réduction du gaspillage énergétique
- Le développement des modes actifs de déplacements, la réduction de la taille des villes, le développement des commerces de proximité
- La mise en place de plans d'action décidés en concertation avec les citoyens

L'inquiétude générale réside dans le passage à l'action. Le sentiment de manquer d'information sur les actions mises en œuvre en faveur de la Transition Énergétique d'ailleurs

est très présent à l'échelle communale (64%) et davantage encore à l'échelle intercommunale (71%).

En synthèse :

- Un discours plutôt homogène et construit sur les enjeux du paysage (fortement assimilé à la notion de nature) et de ses corollaires : la biodiversité et la transition énergétique.
- L'idée partagée que la préservation du paysage, la préservation de la biodiversité et la transition énergétique, passeront par une maîtrise du développement de l'activité humaine dans tous ses axes (industrie, économie, tourisme, urbanisme ...).
- Un public plutôt mobilisé sur ces questions, au quotidien, à travers des pratiques écoresponsables.
- Une conscience partagée que les changements à venir, notamment liés aux évolutions climatiques, pourront impliquer une transformation profonde des modes de vie.
- A ce titre, et au regard des efforts fournis à l'échelle individuelle, une attente forte en matière de préservation de la biodiversité et de mise en œuvre de la Transition Énergétique par la collectivité, en concertation avec les citoyens.
- Une attente significative d'une information pratique, scientifique et locale, sur ces enjeux, pouvant dans un cas être mobilisée dans les actions du quotidien en faveur de la biodiversité et de la Transition Énergétique et dans l'autre, dans le cadre du débat démocratique.
- En somme, l'idée partagée que les changements structurels à venir doivent être accompagnés et que les choix qui en découlent doivent être concertés.

- Débats mobiles

- Une démarche de déploiement du photovoltaïque inéluctable

La grande majorité des répondants est favorable à l'implantation du photovoltaïque, jugée nécessaire (« Il faut vivre avec son temps », « C'est inévitable » ...). Beaucoup d'entre eux disposent ou souhaitent disposer d'une installation en toiture.

- Un patrimoine forestier et des équilibres naturels à préserver à tout prix

L'implantation du photovoltaïque en forêt est rédhitoire, jugée contre-productive et susceptible d'impacter profondément les équilibres naturels. En termes de faisabilité sociale, le précédent que constitue l'installation de centrales sur la Montagne de Lure marque durablement les esprits : « Couper les arbres, c'est nous tuer nous-même ».

- Exploiter au maximum les zones anthropisées ou déjà dégradées

Contre la concentration d'équipements photovoltaïques sur des zones naturelles (et remettant en cause le modèle économique des opérateurs), les répondants plaident majoritairement pour un mitage calculé, visant à exploiter les zones peu qualitatives et leurs moindres espaces disponibles (« tout est bon à prendre ») : parkings, supermarchés, équipements publics, privés, industriels, canal EDF (autour et sur), décharges, déchetteries, autoroute, rails SNCF, dessous des lignes à haute tension, zones et bâtiments agricoles non utilisés ...

Le patrimoine bâti historique apparaît comme une zone d'exclusion de fait.

- L'utilité et l'intérêt général comme facteurs de faisabilité sociale

À défaut de transiger sur la préservation du patrimoine forestier, des compromis sont possibles sur le reste du patrimoine de DLVAgglo, sous conditions.

Penser l'implantation de photovoltaïque pour un moindre impact visuel et dans le respect de la biodiversité.

Être convaincu de l'intérêt, à long terme, de développer cette technologie, permettra une meilleure acceptation de la transformation du paysage (« un sacrifice consenti »).

L'agrivoltaïsme semble présenter un intérêt pour les exploitations en difficulté (requalification des bâtiments, évolution de l'activité, doublage envisagé des dispositifs anti-grêle ...). Une solution peu connue qui doit toutefois encore faire ses preuves auprès du public.

- Accélérer la Transition Énergétique

Pour beaucoup, l'implantation de photovoltaïque est la partie émergée de l'iceberg, la nécessité est de changer les modèles de consommation des énergies (notamment liés aux transports), il est attendu davantage de réglementation (pour rendre obligatoire l'équipement des bâtiments industriels) et la facilitation de l'équipement des habitations (davantage d'informations, d'orientation, une simplification des processus comme Ma PrimeRénov'...).

Elle est perçue comme un bien commun ; confier le développement des énergies renouvelables au privé reste incompris (les répondants préconisent de lever les freins pour permettre aux collectivités d'investir et de gérer en régie). Associer les citoyens est un prérequis.

Créativité et innovation peuvent accompagner le développement de ces filières, notamment pour articuler photovoltaïque et intégration au paysage, ainsi que sa valorisation.

- Ateliers citoyens

Les 4 ateliers citoyens organisés sur le territoire de DLVAgglo avaient pour but de mener un dialogue approfondi avec la population sur les enjeux du paysage, dans l'objectif de production collective de cartes de sensibilité paysagère permettant d'alimenter le PPTE et le guide d'implantation du photovoltaïque.

Les ateliers ont principalement mobilisé le public associatif, investi dans la protection de l'environnement, soucieux de replacer l'élaboration du plan de paysage dans un débat plus dense et plus général sur les stratégies à l'œuvre en matière de Transition Énergétique.

Les temps d'ateliers ont permis de travailler collectivement à l'élaboration de cartes paysagères, mais les questions persistant autour des enjeux de la Transition Énergétique ont également été compilées.

La question de la représentativité du public des ateliers a également été soulevée lors des échanges sur cartes notamment, les participants se jugeant trop peu nombreux et donc insuffisamment légitimes pour identifier toutes les entités remarquables du territoire et pour pouvoir donner un avis sur l'implantation de photovoltaïque. Si l'atelier 3 comptait une forte population issue du secteur de Valensole, l'atelier 4 a bénéficié d'une meilleure représentation du territoire permettant d'affiner la carte de sensibilité paysagère. Les ateliers ont permis de recueillir un avis collectif sur l'ensemble des entités paysagères, sortes d'archétypes, pouvant s'appliquer sur l'ensemble du territoire, qui sera complété sur le même modèle du travail d'expertise paysagiste.

Dans l'ensemble, ces temps de rencontre en atelier ont permis de :

- Poursuivre l'information sur la démarche de plan de paysage et sur les enjeux énergétiques du territoire pouvant donner lieu à de nouveaux débats
- Recueillir et former un avis collectif et éclairé sur les différentes thématiques proposées, constitutives du PPTE
- Tirer des principes généraux mais aussi précisément cartographier l'implantation de photovoltaïque au sol sur l'ensemble du territoire.

## Les préconisations issues de la mission de conseil à destination du demandeur

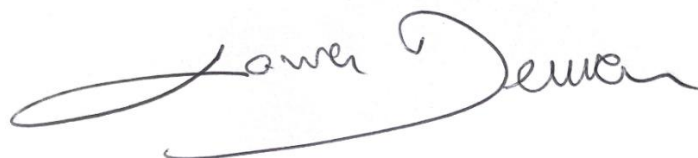
Etant donné les résultats de cette phase initiale de concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Paysages et Transition Energétique de DLVAgglo, et persuadé que ce dialogue établi avec la population sur ces questions de paysage et de transition énergétique n'est qu'une étape, une « brique » initialement posée d'un exigeant processus de concertation au long cours à la hauteur des enjeux de ce territoire, le garant préconise :

- **Que le sujet de l'agrivoltaïsme fasse l'objet d'un format spécifique de concertation ciblée à mener par DLVAgglo avant la fin du premier trimestre 2024.** Ce sujet a en effet été évoqué dans le dossier de concertation (p. 15), sans être ensuite repris par le maître d'ouvrage dans le cadre des différents formats de la concertation. Abordé à de nombreuses reprises par les participants à la concertation, il a fait par ailleurs l'objet d'une forte mobilisation des acteurs concernés lors de la rencontre des acteurs socio-économiques du 21 septembre 2023 consacrée à l'agriculture.
- Eu égard à la forte demande du public mobilisé lors de la concertation sur le PPTE concernant ce thème, **que DLVAgglo mette en œuvre un format spécifique d'implication citoyenne sur le thème de l'énergie**, au-delà de la question de la transition énergétique en elle-même.
- Alors que l'articulation du projet de PPTE avec les briques PV et H2vert nécessite d'être approfondie, **que DLVAgglo mette en place un comité de suivi transversal pour assurer l'information et la participation du public sur les projets PV et H2vert, et ceci jusqu'à l'approbation du PPTE.**

Le 10 novembre 2023

Xavier DERRIEN

Garant de la concertation

A handwritten signature in blue ink, reading 'Xavier Derrien', with a stylized flourish at the end.

## Liste des annexes

- **Annexe 1 : lettre de mission du garant du 22 novembre 2022**
- **Annexe 2 : Note d'observations du garant à DLVAgglo du 24 mai 2023**
- **Annexe 3 : Retour des associations DLV2030 et EcoRaison sur le processus de concertation du PPTTE sur le territoire de DLVAgglo, en date du 26 octobre 2023**

## Annexe 1 : lettre de mission du garant du 22 novembre 2022



LA PRESIDENTE

Paris, le 22 novembre 2022

Monsieur,

Lors de la séance plénière du 2 novembre 2022, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné pour assurer une nouvelle mission de conseil auprès de Durance-Lubéron-Verdon Agglomération (« DLVA ») dans le cadre de la mise en œuvre de la participation du public relative à l'élaboration du Plan paysage et transition énergétique (« PPTE »).

L'intervention de la CNDP sur ce projet a été décidée en application de l'article L.121-1 du code de l'environnement aux termes duquel la CNDP « conseille à leur demande les autorités compétentes et tout maître d'ouvrage ou personnes publique responsable sur toute question relative à la participation du public, tout au long de l'élaboration d'un plan, programme ou projet ». Dans ce cadre et par cette lettre, la CNDP vous mandate, précise le périmètre de votre mission et ses fondements légaux afin de vous aider dans l'exercice de vos fonctions.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général qui fait suite à la première mission de production d'un avis à caractère méthodologique que vous avez assurée dans le cadre de la phase initiale d'élaboration du dispositif participatif concernant le PPTE

- **Rappel du contexte et demande de DLVA**

En effet, la DLVA a décidé de donner suite à vos recommandations formulées dans le rapport de la première mission de conseil qui a débuté en octobre 2021. En octobre 2022, la CNDP a été sollicitée par l'agglomération pour une nouvelle mission de conseil concernant la mise en œuvre du dispositif participatif

- *Une mission de conseil en deux temps*

Dans un premier temps vous avez mené une étude de contexte et rédigé un rapport présentant vos conseils méthodologiques par rapport au dispositif participatif à mettre en place.

La phase de préparation de ce dispositif étant à ce jour quasiment terminée et le porteur de projet ayant globalement suivi vos prescriptions, il vous est demandé dans ce second temps de suivre la bonne mise en œuvre de la démarche participative afin de garantir au mieux le droit à l'information et à la participation des publics concernés par le PPTE Cette deuxième phase donnera elle aussi lieu à la publication d'un rapport. Ce rapport final de votre mission sera aussi l'occasion de faire la synthèse des arguments exprimés dans le cadre de la concertation. La DLVA sera invitée à répondre à votre bilan et notamment aux interrogations et contributions du public.

- **Garantir le droit à l'information et à la participation de chaque personne**

Il s'agit de veiller au respect du droit à l'information et à la participation de toute personne. Dans ce contexte, vous pouvez intervenir à tout moment pour rappeler aux organisateurs les principes de la CNDP, notamment concernant la qualité de l'information, l'exigence en termes de modalités de participation des citoyens et en termes de lisibilité par rapport aux enseignements tirés de la concertation. Vous veillerez à ce que le MO produise un document support à la concertation qui présente sa démarche et rende accessible les modalités de participation. Il devra être diffusé de façon adaptée au contexte. Vous

Xavier DERRIEN

Mission de conseil PPTE DLVA

la commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - [chantal.jonanno@debatpublic.fr](mailto:chantal.jonanno@debatpublic.fr)

[debatpublic.fr](http://debatpublic.fr)

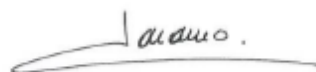
veillerez en particulier à ce que le public puisse pleinement émettre ses observations, arguments et interrogations, et obtienne des réponses.

Vous devrez également vous rendre visible et accessible à toute personne, expliciter votre rôle et votre statut indépendant lié à votre nomination par la CNDP. Vous constituez un recours possible en cas de désaccord sur le déroulement passé ou à venir de la démarche participative.

Je vous invite en outre à prêter attention aux messages qui sont délivrés publiquement à propos de votre mission particulière : il vous revient d'en assurer l'honnêteté et la véracité autant que possible. Votre rôle ne peut en aucun cas être assimilé à celui de « caution », ni réduit à celui d'observateur du dispositif de participation des citoyens. Vous pouvez à tout moment intervenir pour demander des ajustements nécessaires en matière d'outils et d'information.

Je vous invite, au fur et à mesure de votre mission, à rédiger des notes d'observations, qui ont pour but de rappeler aux organisateurs les règles de base relatives à la concertation et la participation du public selon les principes de la CNDP, ainsi que toute remarque que vous jugerez utile dans le cadre de votre mission. Il s'agira d'assurer la transparence de la démarche et veiller au respect des engagements pris. Vous aurez à suivre de près le dispositif de concertation tout au long de sa mise en œuvre pour en assurer in fine l'évaluation dans le cadre de votre rapport final.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Chantal JOUANNO

## Annexe 2 : Note d'observations du garant à DLVAgglo du 24 mai 2023



### Note d'observations n°1

Caumont-sur-Durance, le 24 mai 2023

Monsieur le Président,

Lors de la séance plénière du 2 novembre 2022, la Commission nationale du débat public (CNDP) m'a désigné pour assurer une nouvelle mission de conseil auprès de Durance Luberon Verdon Agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de la participation du public relative à l'élaboration du Plan paysage et transition énergétique (PPTE).

Comme cela m'a été demandé par la Présidente de la CNDP dans la lettre de mission qu'elle m'a adressée le 22 novembre 2022, cette note d'observations a pour but de rappeler certaines règles de base relatives à la concertation et la participation du public selon les principes de la CNDP, alors que DLVAgglo vient de produire le dossier de concertation du PPTE.

Je fonderai mon propos sur les deux principes suivants : qualité de l'information et exigence en termes de modalités de participation des citoyens.

Le Comité de pilotage qui s'est réuni le 12 mai 2023 au siège de DLVAgglo a été grandement consacré au dossier de concertation du PPTE, intitulé : « Photovoltaïque et paysages, décidons ensemble ! ». Si ce document présente bien les enjeux de ce projet de Plan paysage et transition énergétique et des phases de concertation, tant sur le fond que sur la forme qui est particulièrement adaptée, j'attire votre attention sur la temporalité de diffusion de ce document et sur le format des ateliers citoyens qui sont envisagés au printemps-été 2023.

Le dossier de concertation du PPTE a été finalisé pour le 12 mai 2023, et diffusé ce même jour sur le site internet de DLVAgglo. Comme cela avait été convenu, il est également disponible sur le site internet de la CNDP, sur la page consacrée au projet (<https://www.debatpublic.fr/plan-paysage-et-transition-energetique-ppte-de-durance-luberon-verdon-agglomeration-dlva-2455>). Il est également prévu des diffusions sous format papier.

Je ne peux que constater que cette diffusion initiale dématérialisée le 12 mai 2023 a été trop tardive pour permettre au public de se mobiliser, notamment dans le cadre du premier débat mobile qui s'est tenu à Riez le lendemain, le 13 mai 2023.



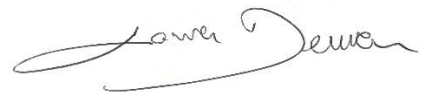
Par ailleurs, l'une des modalités de la concertation est la mise en œuvre d'ateliers citoyens composés d'un panel d'habitants volontaires (pages 22 et 25 du dossier de concertation). Ce format n'était pas celui envisagé initialement par DLVAgglo qui avait communiqué dès la conférence de presse du 13 décembre 2022 à Gréoux-les-Bains sur une conférence citoyenne composé d'un panel de citoyens tirés au sort. Comme je l'ai fait remarquer lors du Comité de pilotage du 12 mai 2023, cette information initiale, reprise sur le site internet de DLVAgglo dans le document « Le parcours du PPTE de DLVAgglo » est restée en ligne jusqu'au 12 mai 2023 inclus, apportant au public une information différente de celle présente au même moment dans le dossier de concertation, sur le même site internet de l'institution.

Le choix de DLVAgglo de faire évoluer ce format a pourtant été présenté lors du Comité technique du 24 février 2023. J'avais alors expressément conseillé que l'information diffusée sur les supports de communication déjà opérationnels soit actualisée, et que la réponse déjà apportée par le maître d'ouvrage sur ce format initial à une observation émise en ligne sur l'adresse mail de la concertation soit complétée en ce sens. Ce conseil n'ayant pas été suivi d'effet, la qualité de l'information diffusée concernant ce format de concertation ne me semble donc pas répondre pleinement aux exigences de la CNDP en la matière.

Enfin, lors du Comité de pilotage du 12 mai 2023, j'ai sollicité des précisions auprès de la maîtrise d'ouvrage au sujet des modalités pratiques de mise en œuvre du panel d'habitants volontaires, sachant que dès le lendemain, à l'occasion du débat mobile à Riez, le public aurait la possibilité de s'inscrire pour faire partie de ce panel. Il m'a alors été répondu que cela n'avait pas encore été déterminé. De ce fait, la mise en œuvre actuelle de ce format d'ateliers citoyens ne me semble pas répondre pleinement aux exigences de la CNDP en termes de modalités de participation des citoyens.

Je suis à l'entière disposition de l'équipe technique de DLVAgglo qui pilote ce dossier pour échanger sur ces observations, alors que la concertation sur le projet de PPTE est entrée dans une phase particulièrement active et que la CNDP, que vous avez sollicitée pour une mission de conseil, se doit de garantir le droit à l'information et à la participation de chaque personne dans le cadre de l'élaboration du Plan paysage et transition énergétique de DLVAgglo.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Monsieur Jean-Christophe PETRIGNY  
Président

Durance Luberon Verdon Agglomération  
Hôtel d'agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville – BP 107

## **Annexe 3 : Retour des associations DLV2030 et EcoRaison sur le processus de concertation du PPTE sur le territoire de DLVAgglo, en date du 26 octobre 2023**

### **Retour des associations DLV2030 et EcoRaison sur le processus de concertation du PPTE sur le territoire de la DLVAgglo**

Les ateliers du PPTE ont enfin permis d'ouvrir un dialogue sur le territoire sur les questions d'énergies et aux participants de formuler de nombreuses réflexions et questions.

Les processus de co-construction croisant par moments différentes parties prenantes (habitants, élus, agents des collectivités, industriels...) nous semblent fructueux et à poursuivre.

Nous resterons particulièrement attentifs aux suites de cette démarche pour qu'elles continuent de s'inscrire dans un vrai processus de concertation, et pas seulement de « consultation ». (cf article de la Provence en Annexe 2).

Nous souhaitons y être associés, afin de contribuer à construire collectivement un véritable projet de territoire pour une transition écologique, dont les questions traitées par le PPTE ne sont qu'un élément.

Depuis notre première rencontre formelle, le 25 février 2023, avec Xavier DERRIEN, garant de la CNDP, et suite aux différents ateliers du PPTE auxquels nous avons participé, nos deux associations DLV2030 et EcoRaison souhaitent apporter quelques remarques avant la remise des rapports des travaux pour le PPTE.

#### **SOMMAIRE**

- 1. Actions en cours**
- 2. Interrogations restantes et inquiétudes**
- 3. Nos propositions**
- 4. Pour conclure**

-ANNEXE 1 : Essai de raisonnement sur la base des chiffres très divers et variés disponibles (SRADDET, PPTE, PCAET,...)

-ANNEXE 2 : article de La Provence

## 1. Actions en cours

En parallèle à la tenue des ateliers PPTE, nous avons continué à développer les activités suivantes :

- Suite aux remarques des participants et face à nos propres inquiétudes quant à la stratégie de développement des énergies renouvelables proposée par la DLVAgglo, nous souhaitons remettre en avant l'absolue nécessité d'information et de participation plus forte et efficace des habitants. Notre engagement, avec les services de la DLVA, à la mise en place du CODEV en témoigne. Nous espérons que celui-ci aura les moyens de fonctionner avec des principes démocratiques et de transparence partagée.

- Sur le sujet spécifique du développement des énergies photovoltaïques, nous avons demandé, avec d'autres associations (Amilure, FNE PACA, Luberon Nature, Amandon de Banon, Elzéard, FNE04...) à l'occasion d'une réunion d'information sur la loi APER organisée par les services de l'état le 20 juillet 2023 (à la sous-préfecture de Forcalquier) :

- Un état des lieux (enfin) plus détaillé des projets photovoltaïques sur le territoire.

- Une transparence réelle sur les informations des projets, au fur et à mesure des demandes en préfecture.

- L'organisation « *d'Assises de l'énergie en 04* » qui permettront une concertation élargie et publique des parties prenantes sur un territoire (échelle Département, Parcs Régionaux, ... ?), afin de construire une stratégie énergétique plus cohérente, moins impactante sur les paysages et la biodiversité, plus équitable...

- Nous avons par ailleurs amorcé un projet de Coopérative Énergétique Citoyenne, pour initier une synergie public/privé avec les habitants et participer au développement énergétique sur les multiples surfaces anthropisées disponibles.

- Lancer un « Repair café » sur la MJC de Manosque, avec trois autres associations, pour proposer aux habitants des pratiques de sobriété.

## 2. Interrogations restantes et inquiétudes

- Il nous manque une réelle transparence et une information régulière sur les avancées du projet Hygreen et de ses différentes « briques ».

- Le dossier de concertation lie le projet Hygreen et la production d'énergie solaire sur le territoire sous une forme conditionnelle qui ne nous rassure pas (*« Si le projet Hygreen voit le jour, les projets photovoltaïques sur le territoire pourront alimenter en partie ce projet et son électrolyseur en énergie renouvelable »*). Nous en concluons que le dimensionnement du photovoltaïque prend en compte cette éventualité. Dans ce cas, nous attirons l'attention de la CNDP sur ce que nous sommes en droit de considérer comme une tentative de « saucissonnage » d'un projet industriel qui exigerait l'organisation d'un débat public et une évaluation d'impact environnemental. Le PPTE, vue sous cet angle, participerait de cette tentative de contournement de la nécessaire mise en débat du projet Hygreen dans sa globalité. Nos associations redisent avec force leur position sur Hygreen : le projet Hygreen est UN et ses deux briques opérationnelles (photovoltaïque vs électrolyse) ne peuvent et ne doivent être dissociées.

- Le document final du PCAET n'est toujours pas disponible...la sobriété et les synergies énergétiques possibles entre acteurs n'ont donc pas été au cœur des débats en cours.

- Beaucoup de nos questions restent sans réponses :

- Quels éléments vont être retenus ? pour valider quels projets ?

- La carte paysagère produite répond à la commande des élus auprès des agences. Nous nous sommes sentis contraints, par la méthode choisie autour du « paysage », de participer à sa production, mais pour qu'elle utilisation ? Selon quelle stratégie globale de territoire ? Pour quels objectifs de production ?

- La cible en termes de superficie des PV au sol sur le territoire nous pose question. Le dossier de concertation qui nous a été remis ne précise ni le nombre d'hectares susceptibles d'être impactés, ni les raisons qui auraient permis de fixer un tel objectif. Le chiffre de 800 ha, écrit nulle part dans le dossier de concertation, est souvent évoqué sans que ne soit jamais explicité les bases sur lesquelles il repose. Nous détaillons ci-dessous (en annexe) les interrogations que soulèvent cette absence de transparence sur les objectifs chiffrés au regard des données disponibles dans les différents textes de référence (SRADDET, PPTE, PCAET ..)

- Quel lien avec la loi APER va être fait, particulièrement sur la consultation de la population sur les zones d'accélération à définir ?

- Quelle articulation est envisagée avec le privé ?

- Quelle place pour les zones anthropisées et non-encore valorisées ?

- Quelles suites seront données aux projets énergétiques de la DLVAgglo? Avec quelles garanties ? La place de Xavier Derrien, garant de la CNDP pour le processus du PPTE, nous est apparue nécessaire. Sur quelles informations compter maintenant ? Où sera la place de la « gouvernance citoyenne » ?

- L'attractivité de nos communes passe par la qualité de ses paysages déjà bien abimés par le canal EDF et les usines hydroélectriques. Les lignes de transports électriques auront un impact certain au-delà des parcs PV. Comment allier le développement d'un écotourisme responsable (chemin de grandes randonnées, paysages remarquables, cyclotourisme etc...) à un tel projet industriel ?

### 3. Nos propositions

Face aux enjeux et aux tensions locales liées au développement des énergies renouvelables, il nous semble donc nécessaire aujourd'hui de prendre en compte sur un territoire plus large que la DLVAgglo (Parcs, Département, ... ?), les orientations des PCAET, la loi d'accélération, les réflexions des habitants, pour organiser une stratégie énergétique local cohérente (objectifs de production d'énergie équilibrés couplés avec des objectifs de sobriété énergétique).

**La transition énergétique doit pour nous s'inscrire dans une transition écologique plus globale.**

Repenser nos paysages ne peut concerner seulement le développement des EnR : Les « Plans Climat » nous invitent à redessiner et à accentuer l'articulation entre énergie, transport, agriculture, ....

Plus particulièrement sur la question de l'artificialisation des sols, peu abordée dans les réunions DLVAgglo : Artificialiser des forêts et des espaces naturels, pour y installer des parcs photovoltaïques, est un des paradoxes de la transition énergétique à l'œuvre. Elle pose localement question et mérite un débat, tant cela paraît être un non-sens quand on connaît le rôle de la forêt pour l'environnement. Nous ne pouvons que nous alarmer de la recrudescence des défrichements liés à l'installation de telles centrales photovoltaïques.

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) le signifie clairement : « les espaces forestiers n'ont pas vocation à accueillir des parcs photovoltaïques », ces sites boisés ont vocation à absorber le CO2. Ils abritent de nombreuses espèces d'animaux et de végétaux. En outre, une déforestation entraîne toujours un risque de glissements de terrain et une érosion des sols.

**En identifiant plus finement les différents types de zones (habitat, agriculture, activité économique...) les communes pourraient inventorier les économies et productions énergétiques possibles entre acteurs (collectivité, entreprise, chambres consulaires, habitants...)**

**Les multiples projets en cours (PAT, ZAP, Écomobilité, voies vertes, trames écologiques, rénovation de l'habitat, "petite ville de demain"...)** pourraient être croisés plus systématiquement pour trouver des solutions vertueuses, encore trop inexplorées, en mutualisant les besoins, les moyens, les leviers possibles de sobriété, d'efficacité et de production énergétique.

**De nouvelles compétences et filières pourraient ainsi être développées.** Elles généreraient des retombées économiques et des emplois locaux.

Pour l'organiser, Il nous semble ainsi nécessaire de trouver le moyen de concerter efficacement tous les acteurs.

**La CNDP pourrait-elle contribuer à ce processus afin de construire collectivement cette stratégie énergétique globale et cohérente ?**

Le projet Hygreen n'en serait qu'un des aspects, à dimensionner selon d'autres paramètres essentiels (autonomie alimentaire, préservation des écosystèmes, nouvelles filières...).

**Les Parcs Régionaux (Luberon et Verdon) pourraient s'y associer, grâce à leur expertise et aux valeurs défendues par leurs Chartes.**

## Pour Conclure

Nous remercions sincèrement les différents acteurs, agences et acteurs de la DLVAgglo pour l'organisation de cette dynamique d'échange autour du PPTE.

Nous ne pouvons pas toutefois considérer cette « consultation » comme une véritable « concertation », tant les contours du projet sont restés flous.

Elle se termine alors que 6 projets de parcs photovoltaïques sont d'ores et déjà lancés (sur Oraison, Allemagne en Provence, Corbières, Pierrevert, St Martin de Brômes, Vinon sur Verdon) suite à un appel à projet (AMI - Appel à Manifestation d'intérêts) auprès des opérateurs, sans aucune concertation permettant d'aboutir à des co-décisions préalables avec le public.

(cf article de la Provence en annexe ci-après).

Elle semble donc échapper à la concertation proposée pour le PPTE, ce qui nous apparaît comme un non-sens qui pourrait être préjudiciable au succès de la démarche à venir.

Un moratoire sur ces projets nous semble une condition favorable à la reprise d'un dialogue serein entre la population et la communauté d'agglomération.

Nous attendons donc les suites de cette démarche qui représentent pour nous le début d'un dialogue, essentiel et sans doute fructueux, s'il reste collectif et nourri par des regards croisés.

Association DLV2030 et EcoRaison

Manosque, le 26 octobre 2023

## ANNEXE 1

### Essai de raisonnement sur la base des chiffres très divers et variés disponibles (SRADDET, PPTE, PCAET, ...)

Lors des ateliers du PPTE, on entend parler d'un objectif de 800-1000 ha à trouver dans nos paysages pour implanter des projets PV au sol – comment est obtenu ce chiffre ? sur quelle réalité se fonde-t-il ?

Nous avons essayé de refaire des calculs à partir des données de références du SRADDET régional pour définir l'objectif dévolu au territoire DLVAgglo :

#### A. Photovoltaïque au sol

Objectif 2050 PACA = 12778 ha

##### 1) si on prend la référence de la surface des territoires (km<sup>2</sup>)

Superficie de la région Paca = 31 400 km<sup>2</sup>

Ratio PV au sol au km<sup>2</sup> à l'échelle de la région =  $12778/31\ 000$

Superficie de la DLVA = 846 km<sup>2</sup>

Ramené à l'échelle de la DLVA (km<sup>2</sup>) =  $846 \times 12778/31000 = 344$  ha

	SUPERFICIE (km <sup>2</sup> )	PV AU SOL POUR 2050 (ha)
PACA	31 400	12778
DLVA	846	344

→ Pour la DLVA, la part dévolue à l'échelle de sa superficie dans le cadre des objectifs SRADDET serait donc en proportion de sa superficie de **344 ha**

##### 2) si on prend la référence du nombre de communes

Nombre de communes en région PACA = 946 communes

Ratio PV au sol par commune =  $12778/946$

Nombre de communes DLVA = 25 communes

Ramené à l'échelle de la DLVA et ses 25 communes =  $12778/946 \times 25 = 337,68$  ha

	Nombre de communes	PV AU SOL POUR 2050 (ha)
PACA	946	12778
DLVA	25	337.68



→ Pour la DLVA, la part dévolue à l'échelle des communes dans le cadre des objectifs SRADETT serait donc de **337,68 ha**

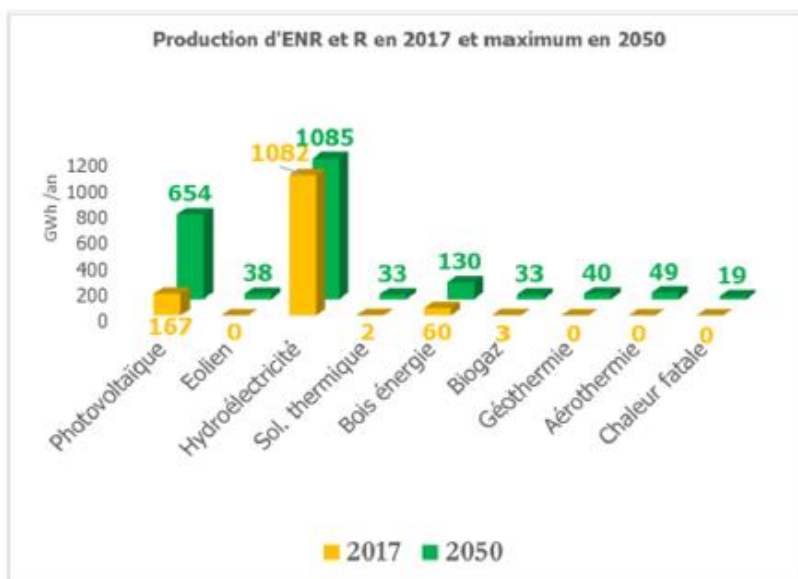
### 3) chiffres donnés dans le dossier de concertation du PPTE

Il est écrit « 10 terrains de foot par communes »

Or 1 terrain de foot = 0.7 ha ce qui ferait 7 ha/commune soit 7 ha x 25

→ **175 ha**

### 4) chiffres de référence dans le PCAET



*Productions d'énergies renouvelable (GWh/an) en 2015 dans le territoire par grandes filières et potentiels théoriques maximaux de production à l'horizon 2050.*

Éléments établis en 2021 pour les travaux du PCAET par



→ on parle ici de 654 GWh/an, l'équivalent de 650-700 ha de PV

**QUESTION :** Que l'on prenne comme unité la commune ou la superficie pour refaire les calculs à partir des objectifs régionaux du SRADETT, que l'on prenne les chiffres de références du PCAET, nous sommes donc loin du chiffre qui tourne autour de 800 à 1000 ha que nous

entendons ou même de 650 ha précisés dans le PCAET à l'horizon 2050 seulement → D'où viennent ces chiffres ? seraient-ils « des résidus » du prisme de Hygreen qui ciblait 1500 ha ?

#### **B) PV au sol vs PV toitures.**

Pour revenir aux objectifs du SRADDET, la répartition par type de PV est la suivante :

Objectifs SRADDET	2023 (MW)	2030 (MW)	2050 (MW)
Photovoltaïque (particuliers)	394	520	2934
Photovoltaïque (parc au sol)	2 684	2 850	12 778
Photovoltaïque (grandes toitures)	5 238	8360	31 140
<b>Total</b>	<b>8 316</b>	<b>11 730</b>	<b>46 852</b>

Sur l'objectif global 2050 de 46 852 MW, le photovoltaïque sur grandes toitures (31140 MW) et particuliers (2934 MW) représente 72% le PV au sol 38%,

Dans le document de la DREAL de mai 2020 « Cadre régional pour le développement des projets photovoltaïques en Provence-Alpes-Côte d'Azur », on peut lire :

« Pour ces raisons, le développement de l'énergie photovoltaïque doit être prioritairement axé sur les surfaces bâties ou anthropisées, dont le potentiel estimé permettrait d'atteindre en grande partie, voire en totalité, les objectifs fixés dans la PPE et dans les schémas régionaux. »

Selon l'ADEME, au niveau national, il existe un gisement identifié de l'ordre de 350 GW sur toitures soit 360 000 ha <https://www.ademe.fr/mix-electrique-100-renouvelable-analyses-optimisations>)

**Conclusion :** ces réflexions et calculs nous amènent à une conclusion qui semble évidente et qui remet en question les bases des travaux de concertation vécus dans le cadre de ce PPTE : les objectifs SRADDET nous obligent à installer 350 ha – ces ha peuvent être trouvés en grande partie, si ce n'est la totalité, sur des zones anthropisées et doivent l'être en priorité (doctrine PV du 04 et Régionale) → quelle est la raison d'être de ces travaux de zonage des surfaces acceptables pour des projets PV au sol sur des zones non-anthropisées ?

**Le partage clair de ces objectifs n'est pas assez effectif.**

DLVAGGLO

## Six communes choisies pour lancer le projet de panneaux photovoltaïques

Des élus locaux se sont réunis hier à la salle des Tilleuls de Manosque pour une signature de promesse de bail en vue de l'implantation de panneaux photovoltaïques dans plusieurs communes.

La première pierre d'un projet colossal. Ce jeudi, DLVAgglo a confirmé sa politique de déploiement de la transition énergétique sur le territoire. Pour l'occasion, plusieurs élus étaient présents pour officialiser cette démarche et signer une promesse de bail en vue de l'implantation de panneaux photovoltaïques dans plusieurs communes de l'agglomération. Au total, près de 1 200 hectares ont été présélectionnés dans un premier temps auprès des communes s'étant portées volontaires. Une seconde analyse plus affinée a ensuite été réalisée par les Parcs naturels régionaux du Verdon et du Luberon pour réduire la présélection à 300 hectares, répartis en six



Les chantiers débuteront en 2026. / PHOTO STEPHANE DUCLET

communes : Allemagne-en-Provence, Corbières-en-Provence, Pierrevert, Saint-Martin-de-Brômes, Vinon-sur-Verdon et Oraison. "Ce n'est pas la fin du processus, mais on voulait marquer le coup", affirme Jérôme Dubois, vice-président de DLVAgglo délégué à la transition énergétique.

Avec une emprise foncière d'environ 90 hectares, ces futures installations devraient représen-

ter une production approchant les 110 GWh/an. Soit la consommation annuelle d'environ 50 000 personnes. "On est dans un processus gagnant-gagnant", explique Jean-Claude Castel, maire de Corbières-en-Provence. "On a besoin d'aller vers une révolution énergétique, mais il faut aussi trouver des revenus pour nos communes." Deux opérateurs ont été choisis pour mener à bien l'opération.

Engie Green et CVE, scindant les sites pré-identifiés en trois lots distincts. Cette promesse de bail bloque les parcelles au profit des opérateurs pendant quatre ans. Une fois les démarches administratives validées, ces derniers pourront lancer la construction des installations. Ils seront alors propriétaires de celles-ci, mais locataires des parcelles. Les chantiers devraient pouvoir débuter en 2026, pour une mise en service fin 2027, début 2028.

Pour faire accepter ce projet à la population bas-alpine, un plan de dialogue territorial est mis en place avec des ateliers participatifs. "On doit travailler en coordination avec la population", soutient Jérôme Dubois.

Les élus espèrent que ces installations n'alimenteront pas la même polémique que du côté de Cruis, après les nombreuses manifestations à la montagne de Lure. "Nous sommes attentifs. On voit bien que si on n'est pas dans un projet partagé, cela peut rapidement dérapier", conclut Jérôme Dubois.

L.E

